

Silence autour des agneaux



Début octobre, la découverte d'une centaine de cadavres de moutons en décomposition dans différentes communes proches de Lyon (Mions, Corbas, Neuville-sur-Saône et Sérézin-du-Rhône) a mis la population en émoi. Les oreilles des ovins avaient été découpées afin d'empêcher leur identification.

Tout à fait logiquement, les habitants veulent savoir de quoi et comment tous ces animaux sont morts. Outre la dangerosité de la présence de ces carcasses sur la voie publique, cette macabre découverte a de quoi inquiéter quant au traitement qu'elles auraient pu subir.

Si la presse, relayant l'information de manière prudente, a évoqué la piste de la célébration musulmane de l'Aïd-el-Kébir, plusieurs points restent à éclaircir concernant l'origine de cette hécatombe. Les journaux locaux parlent d'« invendus » de l'Aïd-el-Kébir. Ou évoquent une piste : les opérateurs des abattoirs clandestins démantelés auraient abattu puis jeté leur marchandise, devenue invendable, à différents endroits.

Mais cette hypothèse s'effondre devant la constatation suivante : les ovins ainsi retrouvés ne portaient aucune trace

d'égorgeage ni de violence. Même si l'animal est en état de décomposition, il demeure possible de connaître l'origine de son décès.

De quoi sont réellement morts ces animaux ? De maladie ? De mauvais traitements ? Quelle que soit la cause de leur décès, il est important que la population soit informée.

En effet, l'Auvergne est au coeur de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine qui a conduit, en septembre, à l'interdiction de rassembler et de transporter des moutons. Or, on sait qu'à Corbas, pour ne citer que cet exemple, un opérateur a été interpellé pour avoir reçu quatre cents ovins, tous destinés à un abattoir clandestin.

Pourtant, la Direction départementale de protection des populations (DDPP) reste étrangement muette. Le 9 octobre, via un courrier recommandé, j'ai alerté les services départementaux à ce sujet. J'attends avec impatience les conclusions de leur enquête.

J'espère qu'elle ne noiera pas le poisson, comme c'est souvent le cas lorsque sont impliquées des communautés dont on craint parfois abusivement la stigmatisation.

Nous sommes également dans l'attente de la réaction des autres associations de défense de la cause animale, dont le silence, à ce sujet, nous paraît difficilement compréhensible.

Alain de Peretti